



Conseil Consultatif de l'UE de Pêche Lointaine

Date : 23 avril 2018

RECOMMANDATION DU CCPL / LDAC DE TERMES DE REFERENCE POUR LA CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DE LA CTOI SUR LES ASPECTS SOCIAUX ET SOCIO- ECONOMIQUES LIÉES À LA PÊCHE

Référence : R-01-18/WG1-4

Le CCPL (LDAC en anglais) soutient la proposition de créer un Groupe de Travail sur les aspects socio-économiques et du travail de la pêche dans la zone de compétition de la CTOI.

Ce Groupe de Travail devrait évaluer et conseiller la Commission sur les questions socio-économiques, y compris les conditions de travail, dans les pêcheries artisanales et industrielles. Ce Groupe de Travail devrait avoir un caractère multisectoriel, impliquant activement toutes les parties intéressées: responsables et autorités de contrôle, économistes sociaux, syndicats, autorités de gestion, représentants des secteurs de la pêche artisanale et industrielle, administrateurs et autres parties intéressées, selon les règles de procédure de la CTOI.

Le Groupe de Travail mentionné devrait collecter, analyser et traiter les informations relatives aux indicateurs socio-économiques pour tous les segments de la flotte, y compris mais sans limiter: la contribution socio-économique à la pêche, la dépendance économique aux stocks de pêche, la contribution aux besoins nationaux en matière de sécurité alimentaire, les revenus provenant des exportations, les conditions de travail et d'emploi et les interactions entre les segments de la flotte. Sur la base de cette évaluation, le Groupe de Travail fera des recommandations à la Commission.

En outre, en vue de l'entrée en vigueur de la Convention n ° 188 de l'OIT sur le travail dans le secteur de la pêche, le Groupe de Travail devrait fournir un appui et des conseils aux parties contractantes dans les procédures d'adhésion, de ratification et mise en œuvre de ladite Convention.